COORDONNEES CLIENT

Raison sociale : _____ N° TVA Intra : _____

Nom(s) & Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Code NAF : _____ N° SIRET : _____

Tél : _____ Mobile : _____

Fax : _____ Email : _____

COORDONNEES FACTURATION *(si différentes)*

Nom – Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Immeuble : _____ Etage : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Tél : _____ Fax : _____

Email : _____

ENALP
1460, av. Marcel Dassault
74 370 ARGONAY
Tél : 04 50 09 91 06
Fax : 04 50 09 56 95
informations@enalp.fr
www.enalp.fr

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

ALPN'CO PRODUIT PAR CAR **ALPENR + PRO**

Conditions Particulières de l'offre de fourniture d'électricité réservée aux professionnels - Tarif Basse tension inférieur ou égal à 36 KVA hors tarif tempo, EJP & TPN

MA DEMANDE

❒ Je change de fournisseur
(Je fournis ma dernière facture)

OU

❒ Je suis un nouvel entrant

Dans le cas d'un local neuf, consuel remis ou GRD : ❒ OUI ❒ NON

VOTRE SITE DE CONSOMMATION

Adresse : _____ Code postal : _____ Localité : _____

Nom du Distributeur : _____ **Index du compteur : Base ou HP :** _____

Référence du point de livraison (donnée par le Distributeur) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

HC : _____

Tarif actuel : ❒ Base ❒ HP/HC

Puissance souscrite en kVA : _____

❒ Monophasé
❒ Triphasé

La souscription sera réalisée sur base de l'option tarifaire et de la puissance du point de livraison telles que mentionnées ci-dessus

Si votre tarif ou votre puissance diffère(nt) de la programmation actuelle du compteur, cela mènera à une intervention du distributeur.

Contactez-nous pour plus de détails.

PRIX ET DESCRIPTION DE L'OFFRE - TARIF AU 01/02/2021

	Puissance en kVA	3	6	9	12	15	18	24	30	36
Base	Part fixe (€ HT/an)	121,80	144,84	164,64	186,84	205,68	225,96	272,16	313,20	356,76
	Part variable (c€ HT/kWh)	11,01	11,01	11,01	11,01	11,01	11,01	11,01	11,01	11,01
HP/HC	Part fixe (€ HT/an)		144,12	165,00	186,48	208,20	227,88	273,48	314,52	354,96
	Part variable Heures Pleines (c€ HT/kWh)		12,04	12,04	12,04	12,04	12,04	12,04	12,04	12,04
	Part variable Heures Creuses (c€ HT/kWh)		8,25	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25

Durée du contrat : 12 mois

Mode de paiement :

❒ **Mensualisation** par prélèvement automatique le :
- ☐ 5 de tous les mois
- ☐ 15 de tous les mois
- ☐ 25 de tous les mois

❒ Prélèvement automatique le :
- ☐ 5 du mois
- ☐ 15 du mois
- ☐ 25 du mois

❒ Règlement par virement ou par chèque à la date d'exigibilité de chaque facture

Les prix figurant ci-dessus comprennent la fourniture d'énergie électrique et les coûts d'accès au réseau de distribution, hors prestations techniques réalisées par le Gestionnaire de Réseau (notamment hors frais de raccordement ou de mise en service). Ces prix sont révisables proportionnellement aux tarifs réglementés conformément à l'article 5.1 des Conditions Générales de Ventes. Ces prix s'entendent hors toutes taxes et contributions applicables selon la réglementation en vigueur (notamment hors TVA, CSPE, taxes locales et CTA).

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

ICS : FR83ZZZ522801
RCS Thonon-les-Bains 493 175 350

J'autorise ENALP à envoyer à ma banque, des ordres pour débiter mon compte. J'autorise ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de ENALP J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa position le permet, le montant de mes factures d'électricité émises par ENALP. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte et je règlerai le différend directement avec ENALP.

Référence de contrat : ……
Numéro de mandat (RUM) *à compléter par ENALP* :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :
……
Adresse : ……
……
Code postal : ……. Ville : ……

Pays : ……

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : ENALP

Adresse : 32 RUE DE SAVOIE

Code postal : 74910 Ville : Seyssel

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : paiement récurrent/répétitif

☐ Prélèvement automatique (à la facture)

☐ Mensualisation (règlement mensuel par prélèvement automatique)

Signé à :

Le :

Signature :

Prière de retourner cet imprimé **en joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire** (au format **IBAN BIC**) à **ENALP:**

1460 Avenue Marcel Dassault – 74370 ARGONAY

Dispositions générales concernant le prélèvement automatique :

Si vous décidez d'utiliser le prélèvement Automatique pour régler vos factures d'électricité, vous devez savoir que :

1. Ce service est proposé gratuitement par ENALP.
2. Le prélèvement ne sera effectué que si l'organisme qui gère votre compte juge que la position de celui-ci le permet.

Si exceptionnellement le prélèvement ne pouvait être effectué, les services d'ENALP vous demanderaient de régulariser votre situation par tout autre moyen à votre convenance, sans que cet incident puisse en aucune façon être assimilable à l'émission d'un chèque sans provision.

3. En cas de désaccord sur le montant d'une facture, prévenez ENALP dès réception de celle-ci afin de suspendre le prélèvement au plus tard onze jours avant la date de prélèvement prévue. Cette date est indiquée sur chacune de vos factures ou échéanciers ; elle est de 14 jours (norme SEPA) sauf en cas d'accord figurant sur vos conditions particulières.Si cette information est trop tardive pour que nos services suspendent l'opération, il vous reste la possibilité de faire opposition au prélèvement auprès de l'organisme qui gère votre compte.
4. Pour ce qui concerne le fond d'un litige ayant entrainé, de votre part, une opposition au prélèvement de votre facture, vous devez toujours traiter avec ENALP.
5. La possibilité de régler votre facture par le prélèvement est toutefois susceptible de vous être retirée par ENALP, en cas d'incidents de paiement répétés (point 2) ou d'utilisation abusive de la procédure d'opposition (point 3).
6. Si vous déménagez ou si vous changez d'organisme financier ou d'agence, n'omettez pas de nous le signaler et de souscrire à nouveau un mandat de prélèvement SEPA.

Dispositions générales concernant le contrat de mensualisation :(en sus des dispositions du prélèvement automatique)

1. Ce service est proposé gratuitement par ENALP.
2. Pendant 10 mois, le client règle un montant fixe connu par avance. Ce montant est calculé à partir des consommations relevées l'année précédente ou à défaut, de consommations types en fonction de la puissance souscrite, et de l'abonnement annuel en appliquant les tarifs et taxes en vigueur au moment du calcul.
3. Les relevés habituels de compteurs sont maintenus. Avant la facturation annuelle, ENALP est susceptible de vous demander la communication du relevé de consommations afin d'établir une facture au plus près de vos consommations réelles.
4. En fin de période une facture annuelle est établie. Elle prend en compte les consommations réelles ou éventuellement estimées et les acomptes versés. Elle donne lieu, suivant le cas, à un versement complémentaire au cours du 11ème mois et éventuellement au cours du 12ème mois selon le montant, ou à un remboursement d'ENALP qui sera effectué le 11 ème mois par virement sur le compte bancaire.
5. Les paiements mensuels ne peuvent se faire que par prélèvement automatique sur un compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne.
6. En cas d'incident de paiement, ENALP demandera le règlement de l'impayé par un autre mode que le prélèvement. Si cet incident se répétait, ENALP pourrait suspendre sa fourniture et interrompre la mensualisation après un relevé effectué aux frais du client ou par le client.
7. Ce système est renouvelable par tacite reconduction à l'échéance annuelle.
8. Chaque partie peut demander la résiliation de ce mode de facturation particulier à tout moment après une relève.

J'accepte qu'ENALP soit mon fournisseur d'énergie électrique et je lui donne mandat pour gérer en mon nom et pour mon compte l'accès au réseau public de distribution pour le lieu de livraison concerné. J'autorise le Gestionnaire de réseau à transmettre à ENALP les informations de comptage relatives à ma consommation électrique passée et à venir.

Les informations collectées sur ce document vont être informatisées et sont destinées à Enalp. Elles seront utilisées dans le cadre de la gestion de votre (vos) contrat(s) d'Electricité. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez sur les informations vous concernant, d'un droit d'accès, de rectification, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier Enalp, 1460 avenue Marcel Dassault, 74370 Argonay.

Je reconnais avoir pris connaissance de la grille tarifaire applicable, des Conditions Générales de Vente et de leur annexe, de la synthèse des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du Réseau de Distribution établie par le Gestionnaire de réseau. En signant, j'accepte la collecte de mes données dans la cadre de la gestion de mon contrat d'électricité.

NOM, DATE ET SIGNATURE
LU ET APPROUVE

L'énergie est notre avenir, économisons là

Simplifiez-vous la vie grâce à la facture en ligne ! ENALP vous permet de recevoir automatiquement vos factures sur votre espace client.

❒ Je ne souhaite pas recevoir ma facture électroniquement